



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2024/2860

**URBANISME**  
**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :  
**Permis d'urbanisme** ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ ~~permis d'urbanisation~~ ~~modification d'un permis d'urbanisation~~ ~~certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Monsieur Giovanni BOSCARINO** demeurant **route du Condroz 42 bte 1 à 4122 NEUPRÉ**.  
Le terrain concerné est situé **avenue des Sillons 27 à 4100 SERAING (BONCELLES)** et est cadastré **SERAING 12<sup>ème</sup> division section B n° 648g**

Le projet vise à "**construire une habitation unifamiliale**" et présente les caractéristiques suivantes :

**Écart au lotissement 300 (Boncelles) dit (ERIGES) – R.W. du 06/07/2018 :**

**- écart au point 6 dudit lotissement : à savoir :**

**Le nombre de matériaux de parement proposés dans le projet ne respecte pas les prescriptions dudit point.**

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO (04.330.87.56)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **7 janvier 2025 au 21 janvier 2025 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete.urbanisme@seraing.be](mailto:enquete.urbanisme@seraing.be)

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,  
(délégation du 1<sup>er</sup> décembre 2023)  
(CDLD art. L1132-5)



Angelo TROLIO  
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,



M<sup>me</sup> GERADON Déborah